



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 23/2016

Concerne : TCE - Tennis Club d'Epalinges – Achat du club-house du Tennis Club d'Epalinges-TCE, pour la somme « d'un franc symbolique » et réfection du bâtiment du club-house du Tennis Club d'Epalinges, TCE - Demande d'un crédit de construction



Le Tennis Club d'Epalinges TCE, octobre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite une demande de crédit de construction d'un montant de **CHF 830'000.-- TTC** (huit cent trente mille) destiné à la réfection du club-house du Tennis Club d'Epalinges.

2. Préambule

2.1 Historique

Le Tennis Club d'Epalinges – TCE a été fondé en 1974. Il compte actuellement 300 membres actifs (dont 51 juniors), 102 possèdent une licence. Nonante pour cent des membres du TCE sont des Palinzards.

Le Tennis Club d'Epalinges est situé dans un écrin de verdure en lisière de forêt à l'abri de toutes nuisances urbaines, à l'extrémité Ouest du chemin du Bois-de-Ban.

Il a été développé en partie lors de la fondation du club et complété lors de l'agrandissement entrepris en 1976. Il se compose de cinq courts, d'un mur d'entraînement parabolique vétuste et d'un club-house pourvu d'une buvette et de vestiaires séparés hommes/femmes avec douches.

Les courts 1, 2 & 3, construits en 1974, avaient été intégralement financés par la Commune, de même que le coût des rénovations ultérieures. Celles-ci avaient fait l'objet de préavis municipaux acceptés par le Conseil communal. Les 2 autres surfaces de jeu, le mur d'entraînement et le club-house, ont été financés par le club, au moyen de ses fonds propres et emprunts bancaires.

Le TCE bénéficie d'un droit de superficie sur la parcelle n° 798 (sur laquelle sont construits les courts 1, 2 & 3 initiaux, côté chemin des Fontannins et le club-house) octroyé, à titre gratuit, par décision du Conseil communal en date du 10 février 1976. Pour répondre à la demande grandissante de ses membres, le TCE a obtenu un nouveau droit de superficie, aussi à titre gratuit, sur la parcelle n° 802 (2 courts et le mur d'entraînement) par le Conseil communal lors de sa séance du 24 avril 1979. Ces droits courent jusqu'au 31 décembre 2026.

Un droit de superficie avait été accordé, en novembre 1988, par le Conseil communal pour la moitié de la parcelle communale n° 1928 « A la Biollaz » pour la construction d'un sixième court. Ce projet n'a jamais vu le jour.

Pour mémoire, le TCE et la Municipalité collaborent déjà, et certains investissements ont déjà été réalisés par la Commune d'Epalinges notamment pour :

- une demande de crédit pour la rénovation des installations du Tennis Club d'Epalinges sises au Bois-de-Ban, Préavis n° 9/2009 (CHF 200'000.-) ;
- un changement des quatre mâts d'éclairage des courts communaux sis dans les installations du Tennis Club d'Epalinges du Bois-de-Ban – Demande d'un crédit de construction, Préavis n° 8/2010 (CHF 65'000.-) ;
- un changement d'une partie de la clôture en 2012 (CHF 8'645.-) ;
- la réfection d'une partie de la clôture des courts communaux 1, 2 & 3 en 2013 (CHF 23'373.-).

Le bâtiment club-house a donc aujourd'hui une quarantaine d'années. Malgré un entretien soigné et régulier, des travaux de rénovations plus conséquents sont aujourd'hui nécessaires.

En 2014, le TCE a mandaté le bureau d'architecte 3demArch (M. Stève Porscha), afin d'établir un avant-projet de rénovation ainsi qu'une estimation financière sommaire des coûts de rénovation minimum.

Les devis s'élevaient alors à environ :

- 190'000.- TTC pour la rénovation des cinq courts (3 communaux, 2 TCE) ;
- 300'000.- TTC pour la rénovation du club-house.

Au printemps 2016, le TCE a rénové et changé, à ses frais, le revêtement de ses courts 4 & 5 (CHF 70'000.-), ainsi que les courts « communaux » 1, 2 & 3 (CHF 120'000.-). La saison a donc commencé en avril 2016, avec la totalité des courts neufs, équipés d'un nouveau revêtement, plus performant et plus silencieux (tapis synthétique recouvert de sable céramique).

En 2015 déjà, le comité du Tennis Club a approché la Municipalité afin de solliciter une aide financière, ou une participation aux frais de rénovation du club-house.

Après réflexion et analyse de la situation, la Municipalité d'Epalinges, à l'instar d'autres communes, a proposé au comité du TCE de devenir propriétaire du bâtiment pour « un franc symbolique » et ainsi, d'entreprendre la rénovation du complexe sportif à ses frais.

Cette décision est motivée pour les raisons suivantes :

- dû à son ancienneté et à son nombre d'utilisateurs sportifs, le TCE est aujourd'hui devenu une institution incontournable du paysage palinzard ;
- le bienfait sur la santé et la cohésion sociale dus à l'exercice d'une activité sportive ne sont plus à prouver ;
- la commune d'Epalinges est bénéficiaire de taux d'emprunt nettement plus favorable qu'un investisseur privé ;
- le Tennis Club a pris à sa charge la réfection des courts, y compris ceux propriétés de la commune (courts communaux 1, 2 & 3 CHF 120'000.-, courts 4, 5 TCE CHF 70'000.-) ;
- le TCE est la seule société sportive palinzarde propriétaire des installations utilisées.

Cette décision municipale entérinée, la Municipalité et le bureau technique (BT) ont décidé de poursuivre l'étude avec le même mandataire architecte (3demArch, M. Stève Porscha). D'une part, parce que le mandataire maîtrisait déjà bien son dossier et d'autre part parce qu'étant en dessous des valeurs-seuils de l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics - AIMP, soit CHF 150'000.- TTC pour les marchés de services, nous pouvons nous permettre une simple procédure de gré-à-gré.

La première tâche du BT et du mandant architecte a été de contrôler l'état du club-house, afin d'être certain que les travaux de rénovations n'étaient pas sous-évalués, pour éviter ainsi de se retrouver propriétaire d'un objet immobilier qui pourrait être un «cadeau empoisonné».

Cette vérification effectuée, il a fallu revoir le projet en relation avec les exigences que doit se fixer une instance communale. En effet, un propriétaire privé a souvent tendance à effectuer une réhabilitation minimale, alors qu'une commune se doit d'être exemplaire. C'est pour cette raison que la demande de crédit de construction du présent préavis est largement supérieure à l'estimation minimaliste de CHF 300'000.- TTC effectuée par le TCE.

Les raisons principales sont notamment dues aux travaux supplémentaires suivants :

Travaux de génie-civil, collecteurs EC, EU

- raccordement et création d'un nouveau réseau de canalisations en séparatif, eaux usées et eaux claires.

Aménagement extérieur

- augmentation de la couverture de la terrasse ;
- assainissement et agrandissement des aménagements extérieurs ;
- pose de modestes gradins ;
- rénovation du mur d'entraînement parabolique ;
- rénovation des treillis autour des courts et du mur d'entraînement.

Travaux de rénovations du club-house

- pose de capteurs solaires photovoltaïques ;
- pose d'une isolation en toiture, pour éviter la surchauffe en été, lors de l'utilisation du club et création de nouveaux faux-plafonds ;
- changement de toutes les fenêtres ;

- pose de détecteurs de lumière dans les espaces communs ;
- changement complet des appareils sanitaires ;
- pose d'un nouveau crépi et peinture extérieure ;
- traitement et peinture des avant-toits.

Il faut noter que la Municipalité a décidé, au vu de l'emplacement stratégique, sportif et de loisirs du TCE et avec son accord, d'équiper ce lieu d'une place de jeux pour enfants qui sera mise à l'enquête publique en même temps que les travaux de rénovations du club-house, mais fera l'objet d'un préavis séparé qui traitera de l'ensemble des places de jeux palinardes et répondra ainsi complètement à la motion de Mme Mary Pittet, conseillère communale.

Le plan de situation et les plans, coupes et façades du club-house, sont consultables en annexe 1 et 2.

3. Situation actuelle

3.1 Etat du bâtiment existant

Depuis la mise en service du bâtiment en 1976, ce club-house n'a subi aucune rénovation lourde. Il a dans l'ensemble bien vieilli en 40 ans. C'est un bâtiment de bonne facture, à la structure solide, qui a été très bien entretenu par le TCE. Il souffre uniquement de son âge et de sa forte sollicitation pendant la belle saison uniquement. En effet, le club-house n'est pas utilisé de la fin du mois d'octobre à la fin du mois d'avril. Le bâtiment est alors seulement mis « hors gel ».

Cette situation restera identique, malgré l'acquisition par les autorités communales. En effet, il n'est pas envisagé par la Municipalité de louer le club-house à l'instar des refuges pendant l'hiver. Cette décision est motivée par le fait que d'une part le bâtiment à un accès automobile restreint, un manque de places de stationnement évident. Cela entraînerait de facto une gêne pour le voisinage.

Pour cette raison, ce bâtiment n'est pas soumis aux normes d'isolation en rapport avec la nouvelle loi sur l'énergie.

4. Objectifs

Au vu de ces constatations, il est indispensable de procéder à une rénovation de l'ensemble du club-house vis-à-vis de l'état d'usure des différents matériaux.

Il faut noter que la nouvelle loi sur l'énergie du 1^{er} juillet 2014, ne s'applique pas dans notre cas. Le montant des transformations étant supérieur de 50% de la valeur vénale actuelle du bâtiment, nous y serions soumis, si nous exploitions ce club-house en hiver. La Direction de l'Energie du canton de Vaud – DIREN, nous a donné un préavis positif à ce sujet.

Ainsi, comme indiqué au chapitre précédent, au vu de son utilisation saisonnière l'installation technique relativement récente, soit la production d'eau chaude sanitaire (chauffage électrique) présente sur place, en bon état, peut être conservée.

La toiture sera isolée pour des raisons de confort principalement (surchauffe), les fenêtres vétustes sont remplacées, la façade en bon état, ne subit aucune intervention.

Par contre, dans un souci d'écologie, nous profiterons de cette réfection pour installer des capteurs solaires photovoltaïques en toiture dans l'objectif de répondre au mieux aux

besoins des installations électriques existantes, soit la production d'eau chaude durant la saison de tennis et pour tempérer les locaux en hiver (voir § 5.2 Aspects énergétiques).

5. Descriptif du projet

5.1 Les travaux (voir aussi les plans, coupes, façades en annexe)

Nouveaux locaux :

Local pour les professeurs de tennis
Garde-manger
Toilettes handicapés

Locaux transformés :

Fermeture du passage central nord-sud
Transformation complète de la cuisine et agrandissement de l'espace de cuisine
Four à pizza, appareil (pris en charge par le TCE)
Suppression de la cheminée dans le séjour de la buvette

Assainissement :

Façade extérieure : crépis et peinture – changement des fenêtres et portes (bois-métal)
Toiture : traitement et peinture des avant-toits
Plafonds : suppression du plafond bois existant – isolation du toit – nouveau faux-plafond
Sols : nouveaux carrelages
Murs : nouveaux crépis
Sanitaires : nouveaux équipements
Douches : nouveaux équipements
Electricité : changement complet – pose de détecteurs dans les vestiaires et douches
Portes intérieures : nouvelles portes
Collecteur EU-EC : vérification et mise en séparatif

Aménagements extérieurs :

Agrandissement et adaptations des terrasses sud et nord
Création de gradins aux abords du court n°1
Rénovation de l'enceinte du mur d'entraînement de tennis
Création d'une place jeux pour enfants (faisant partie d'un préavis supplémentaire)

Mobilier :

Tables, chaises, mobilier de terrasse (pris en charge par le TCE)

5.2 Aspects énergétiques

Le bâtiment n'est pas exploité d'octobre à avril. Juste mis hors gel, il n'est donc pas chauffé, et de ce fait, il est dispensé des exigences de la loi vaudoise sur l'énergie. Les améliorations énergétiques proposées sont facultatives et auront un impact favorable sur le confort, la consommation électrique et le devoir "d'exemplarité" de la commune.

Isolation du bâtiment

L'isolation du bâtiment, notamment la toiture, permettra d'améliorer le confort en période estivale (moins de surchauffe). Les fenêtres sont vétustes et leur remplacement par des éléments nettement plus performants contribuera aussi à diminuer les besoins en chauffage pour le maintien « hors gel » du bâtiment et des conduites en hiver.

Production d'énergie électrique photovoltaïque

Avec la mise en œuvre de 24 m² de panneaux solaires photovoltaïques, la production attendue est de 3'850 kWh/h. Cette énergie électrique produite, alimentera le chauffe-eau électrique existant et récent de 500 litres et permettra de produire une grande part de l'eau

chaude sanitaire nécessaire pour les douches. L'électricité ainsi produite sur site, sera autoconsommée par l'installation d'eau chaude sanitaire. L'éventuel surplus revendu sur le réseau électrique. En hiver, cette production permettra de tempérer les locaux.

5.3 Calendriers

Ce projet de rénovation du club-house sera mis à l'enquête dans le courant du mois d'octobre 2016, afin de recevoir le permis de construire et d'engager les travaux rapidement en cas d'aval du Conseil communal.

Il faut préciser encore que la Commune est propriétaire du bien-fonds (DDP en faveur du TCE) et que le club est propriétaire du bien immobilier, soit du club-house. C'est pourquoi, les deux signatures figurent sur la mise à l'enquête.

La totalité des interventions se déroulera du 16 janvier 2017 jusqu'au 12 juin 2017. La saison de tennis débutant le 1^{er} avril 2017, les vestiaires seront alors terminés. Du mois d'avril au mois de juin 2017, ne sont prévus que des travaux ne perturbant pas la bonne marche du TCE. Le planning complet des procédures et des travaux est consultable en annexe 3.

6. Coûts de construction et aspects financiers

L'ensemble des soumissions et offres a été établi conformément à la loi sur les marchés publics. Les coûts sont basés sur des soumissions rentrées.

Les subventions pour les panneaux photovoltaïques seront sollicitées au moment de la réalisation du projet. Celles-ci peuvent fortement varier selon les décisions du service de l'environnement du canton et des programmes nationaux.

Une subvention de l'ordre de 10 % sera également sollicitée auprès du Fonds du Sport Vaudois. Celle-ci varie en fonction du coût des installations en lien direct avec la pratique du sport (vestiaires principalement).

Tableau récapitulatif résumé des offres et répartition des coûts par CFC

Total arrondi à **CHF 830'000.-TTC**, le devis estimatif détaillé est consultable en annexe 4.

CFC	Désignation	CHF.-
112	DEMONTAGE DEMOLITION - DESAMIANTAGE	35'540
141	TRAVAUX DE GROS ŒUVRE	48'531
142	CHARPENTE EN BOIS ET TOITURE	15'040
211.1	ECHAFAUDAGE	3'000
224	FERBLANTERIE	4'500
23	ELECTRICITE	30'357
24	CHAUFFAGE - VENTILATION	23'000
25	SANITAIRE - CUISINE	71'831
271-285	PLÂTRERIE - PEINTURE	94'443
272	SERRURERIE	49'460
281.6	CARRELAGE	29'421
42	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	45'700
43	GRADINS	22'000
44	MUR D'ENTRAINEMENT	160'000
900	MOBILIER	0
950	HONORAIRES	119'405
	Total 1	752'228
	DIVERS & IMPREVUS (10%)	75'223
	Total 2 (yc divers et imprévu)	827'451

7. Aspects financiers

Ce projet figure au plan des investissements 2017 pour un montant de **CHF 830'000.- TTC.**

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 15'687.- (calculée à 1.89 %, sur un montant de CHF 830'000.-).

Il va de soi qu'en compensation de la prise en charge de cet emprunt, le TCE ne pourra plus prétendre aux CHF 12'000.- versés annuellement depuis 2007 pour l'entretien de nos courts, l'eau, l'électricité. Un montant forfaitaire fortement réduit sera convenu entre la Municipalité et le TCE.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 23/2016 du 17 octobre 2016,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité l'acquisition du club-house du Tennis Club d'Epalinges-TCE pour la somme « d'un franc symbolique »;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 830'000.- TTC** (huit cent trente mille francs) destiné à la réfection du bâtiment du club-house du Tennis Club d'Epalinges, TCE tel que présenté dans le présent préavis;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;
4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 17 octobre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexes : planning, devis estimatif, plan de situation, plans, coupes, façades

Représentant municipal délégué : M. Alain Monod

ANNEXE 1, PLAN DE SITUATION

N



Le Bois de Ban

798 total : 62'697 m²

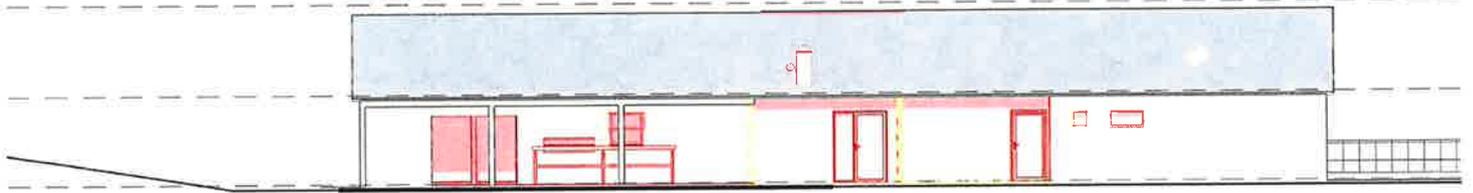


Commune d'Epalinges

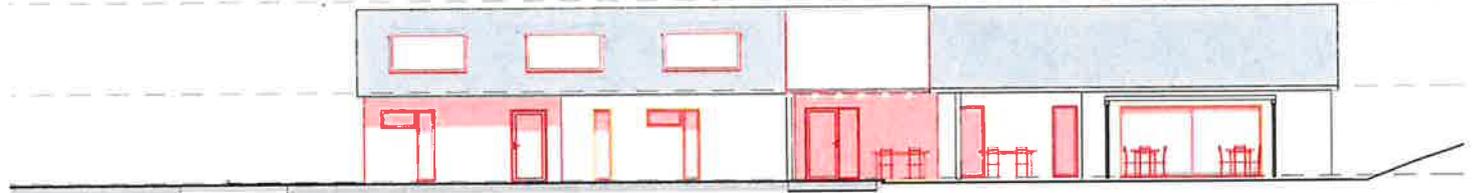
Tennis Club d'Epalinges

Plan de situation et d'aménagement extérieurs
format A3 - éch 1/500

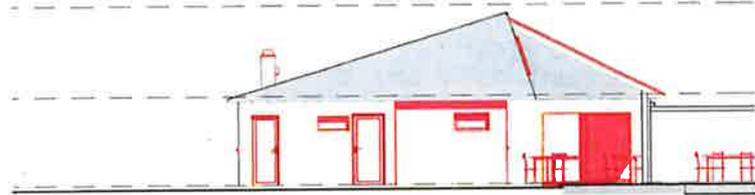
3demArch
Crislier le 20.09.16
info@3demarch.ch



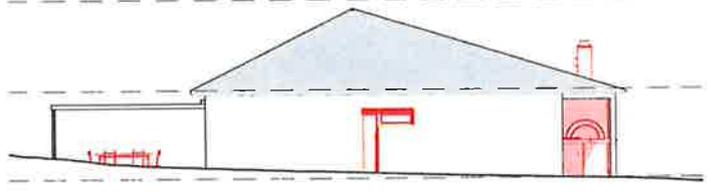
Façade Nord



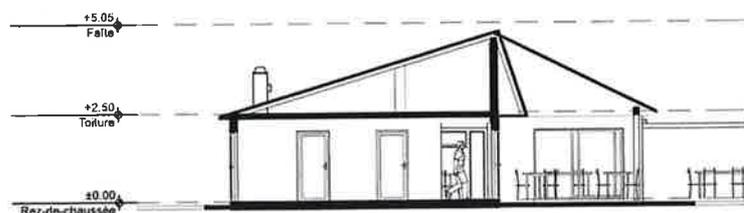
Façade Sud



Façade Ouest



Façade Est



Coupe BB

Tennis club d'Epalinges

Transformations du club house @ Chemin du Bois-de-Bar

ANNEXE 2

N° de projet 1320

N° parcelle: 195

Altitude (ref. mer): ± 0.00 - 750.00

AVANT-PROJET

Plan d'ensemble

N° plan AP-01 Indice B au 1:50

Echelle 1/100 Format A1

Date 26.06.2014 Dessin SPO

Propriétaires

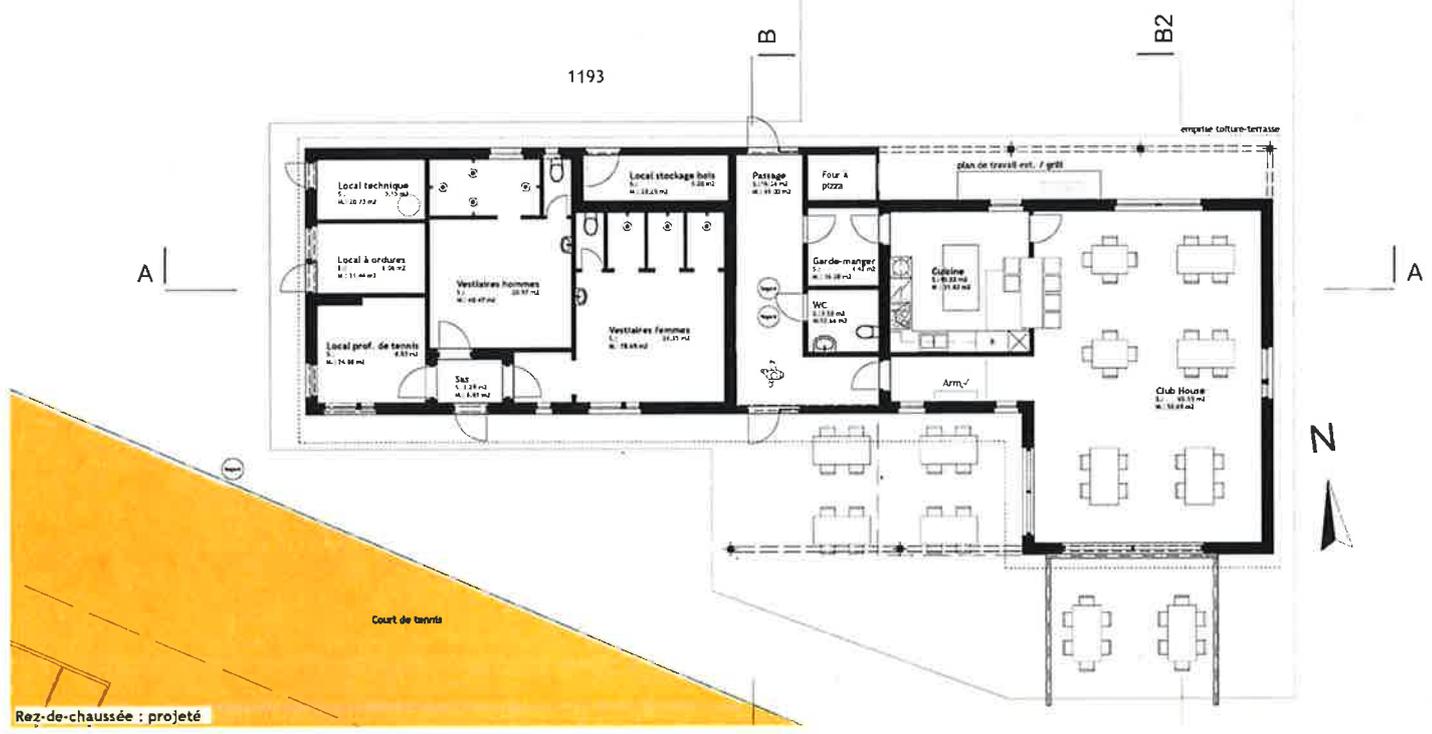
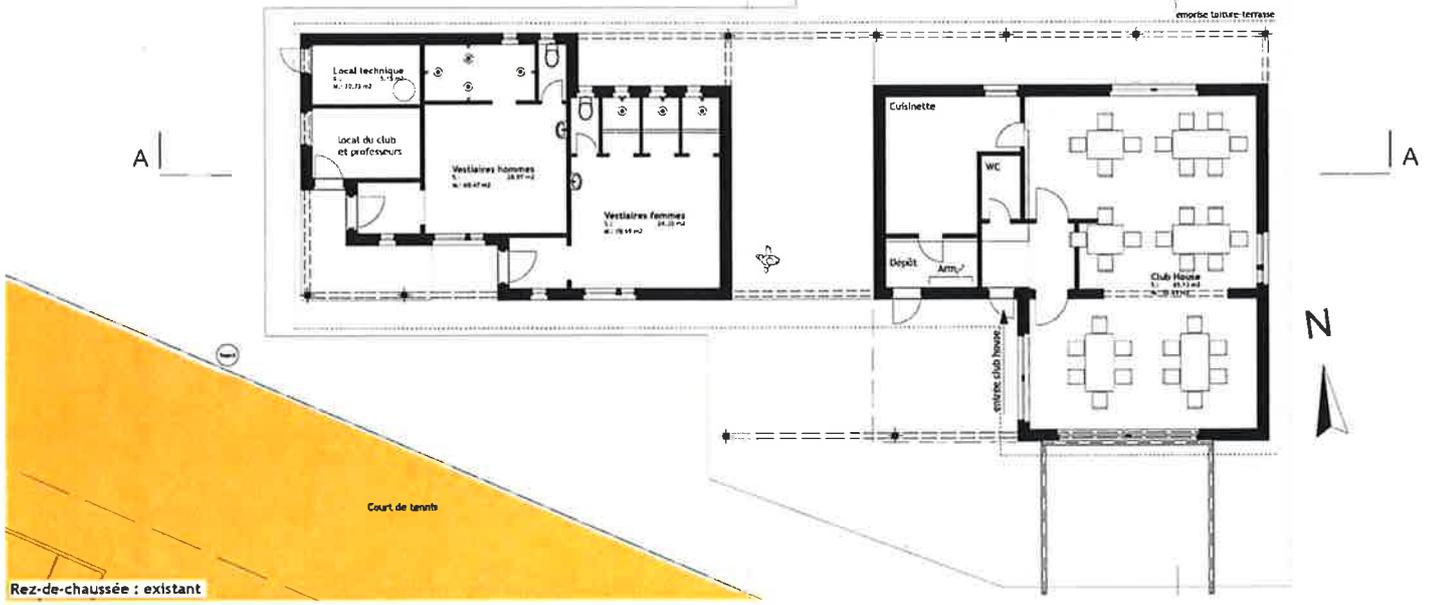
Tennis club d'Epalinges

Adresse client 1
(04) 828 794 81 49

Architecte

IdemArch sàrl
Architecte Ingénieur dipl. Habschwerdt
Rue des Alpes 17 - 1023 Crêtin
(+41) 021 324 217 - info@idemarch.ch

www.idemarch.ch



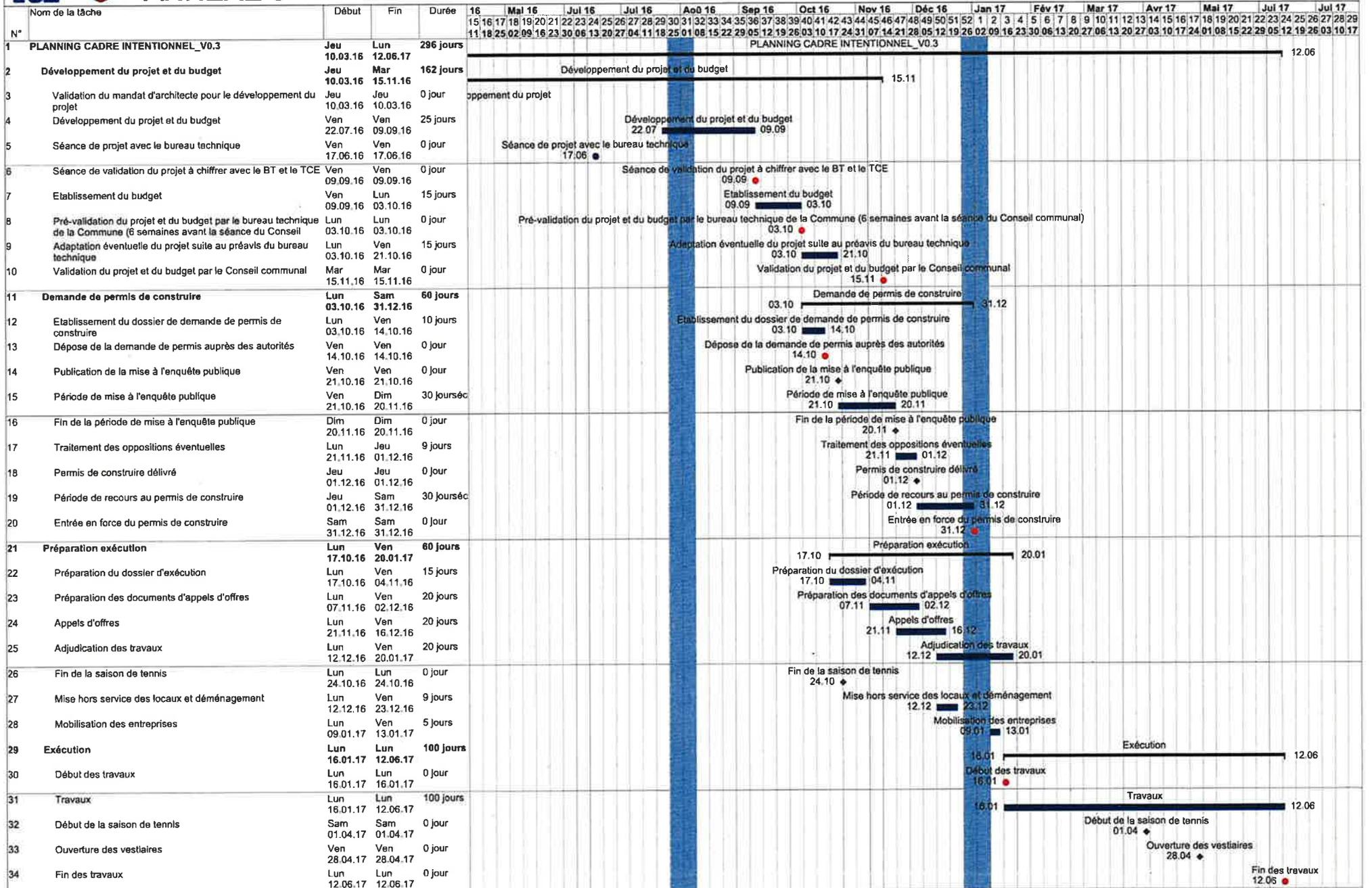


ANNEXE 3

PLANNING CADRE INTENTIONNEL

REF.: 160926_V0.3

Tennis Club Epalinges
Transformation du clubhouse



ANNEXE 4

				Devis par CFC (81% par retour d'offres)	
Pos	CFC	Zone	Désignation	752 224	
			Total des montants bruts selon retour d'offres		
A	INVESTISSEMENT A FOND PERDU				
	112		DEMONTAGE DEMOLITION - DESAMIANTAGE	offre du 20.06.16	35 540
	112	Buvette et locaux	Démontage des faux-plafond existants, cuisine, cheminée et têtes de mur	installation de chantier	500
				Démolition	18 800
				Démontage	8 800
		Buvette et locaux	Desamiantage de la cuisine et carrelage autour des lavabos des vestiaires	installation de chantier	1 000
				Confinement	2 200
				Désamiantage	3 190
				Transport, évacuation et taxes	1 050
	141		Travaux de gros oeuvre	selon métré	48 531
			Création du nouveau local des profs de tennis		
			Radier et hors-gel (yc évacuation dalles-terrassement-isolation)	15.60	250 3 900
			Murs en briques (yc ouvertures)	31.80	180 5 724
			Suppressions des poteaux bois existants	2.00	500 1 000
			Création et fermeture de l'espace central		
			Radier et hors-gel (yc évacuation dalles-terrassement-isolation)	30.60	250 7 650
			Murs en briques (yc ouvertures)	28.36	180 5 104
			Ouvertures de 2 portes dans mur	2.00	500 1 000
			Création du local stockage bois		0 0
			Radier (yc évacuation dalles-terrassement-isolation)	6.50	250 1 625
			Murs en briques	15.37	180 2 767
			Suppression des ouvrants des douches	4.00	400 1 600
			Suppression du poteau bois existant	1.00	500 500
			Local à ordures		0 0
			Création des ouvertures de la porte et de la fenêtre	2.00	500 1 000
			Déviations des 2 chambres hors du gabarit du bâtiment		
			Travaux de tranchées	15.00	450 6 750
			Nouvelles chambres de visite	3.00	1 000 3 000
			Buvette - fenêtres coulissantes - fabrication des seuils	10.00	250 2 500
			Divers à imprévis pour niches d'appuis, percements etc.		10.0 % 4 412
	142		Charpente en bois et toiture		15 040
			Renforcement du faite dans le club house	1	5 000 5 000
			Adaptation de la toiture sous le nouveau couvert	1	5 000 5 000
			Création de la nouvelle couverture sur châssis bois actuel	25	200 5 040
	211.1		ECHAFAUDAGE		3 000
				1	3 000 3 000
	224		FERBLANTERIE		4 500
	224	Toiture	Création d'ouverture en toiture pour ventilation vestiaire femmes et WC	3	1 500 4 500
	23		ELECTRICITE	offre du 15.06.16	30 357
	23		Mise à jour de l'installation électrique et éclairages	Cuisine	3 862.30
			Nouveaux éclairages	Reprise de ligne	1 441.00
			Eclairages avec détection dans les vestiaires et les douches	Extension	3 287.10
			Pose de nouveaux convecteurs électriques	Vestiaire femmes	2 918.25
				Vestiaires hommes	1 636.65
				Local profs de tennis	1 111.30
				Local à ordures	367.80
				Sas vestiaires	545.25
				Radiateurs	7 731.45
				Lustrerie club house	7 455.60
	24		CHAUFFAGE - VENTILATION		23 000
	24		Pose d'une ventilation dans les douches des femmes	1	3 000 3 000
			avec minuterie combinée à l'éclairage		
	242		Panneaux solaires thermiques	8	2 500 20 000
	25		SANITAIRE - CUISINE	offre du 05.07.16	71 831
	25		Purge de l'installation existante	Appareillages	1 18 609 18 609
	25		Création d'un nouveau WC handicapé	Montage	1 4 872 4 872
	25		Changement des douches en Sanimatic (système sur minuterie)	Eau froide : cuisine et WC handicapé	1 900 900
	25		Changement des WC et lavabos des vestiaires	Eau chaude : cuisine et WC h, vestiaires	1 700 700
	25		Raccord cuisine	Remise en état de l'installation	1 1 300 1 300
				EU : cuisine et handicapés	1 950 950
				Remise en service de l'installation	1 2 500 2 500

Pos	CFC	Zone	Désignation	Devis par CFC (81% par retour d'offres)		
						752 228
	258		Agencement cuisine (yc comptoir avec tiroir et rideau de fermeture)	1	42 000	42 000
	271-285		PLÂTRERIE - PEINTURE		offre du 24.06.16	94 443
	271	Plafonds	Isolation Plâtrerie Enduit Peinture			26 502
		Façades	Enduit Crèpis Peinture Murs intérieurs : placage + peinture			23 175
		Cloisons	Placo Enduit Peinture			21 355
		Murs intérieurs	Placo Enduit Crèpis Peinture Divers & imprévus			23 411
	272		SERRURERIE		offre en cours	49 460
	272		Fenêtres		offre du 24.06.16	30 460
		entrée	Portes entrées Portes intérieures	2 10	5 000 900	10 000 9 000
	281.6		CARRELAGE		offre du 22.06.16	29 421
	281.6	Sol	Pose sur carrelage existant Sanitaires et douches	105 105	144 136	15 095 14 326
	42		AMENAGEMENTS EXTERIEURS			45 700
	42		Aménagements extérieurs	100	100	10 000
			Extension complémentaire de la terrasse	20	210	4 200
			Réfection de la terrasse sud existante	70	150	10 500
			Réfection de la terrasse nord existante	60	150	9 000
			Intégration d'une toile de couverture terrasse nord	1	12 000	12 000
	43		GRADINS			22 000
			gradin coté court n° 1 : 2 rangées de gradin coté Est en béton situé en les montants des 2 éclairages	20	1 100,0	22 000
	44		Mur d'entraînement			160 000
			Changement des grillages usagés Rafranchissement du mur Changement de revêtement de sol	100	1 600	160 000
	900		MOBILIER			0
	900		Four à Pizza	1	0	0
	950		HONORAIRES (20% sur CFC 1 à 43 + 12.4% sur CFC 44)			119 405
	951		architecte & ingénieur civil	1	20 %	114 405
	952		Dossier physique du bâtiment	1	2 500	2 500
	953		Rapport amiante	1	2 500	2 500
A			Total 1			752 228
			β			
B			Divers & imprévus		10 %	75 223
A+B			Total 2 (yc divers et imprévu)			827 451
			Eléments complémentaires à la demande du tennis club			+182 000
			Eléments adaptés à la demande du tennis club			+38 700